



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/925  
7 mars 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de porter à l'attention des membres de l'Assemblée générale la lettre ci-jointe, datée du 6 mars 1990, que le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Président de l'Assemblée générale (voir annexe).
2. Afin que l'Assemblée générale puisse examiner la demande formulée dans l'annexe ci-après, il lui faudra reprendre l'examen du point 83 de l'ordre du jour intitulé "Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1990".

ANNEXE

Lettre datée du 6 mars 1990, adressée au Président de  
l'Assemblée générale par le Chargé d'affaires par  
intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que S. E. M. Samir S. Shihabi vous a adressée le 16 février 1990 en sa qualité de président du Groupe islamique et dans laquelle il vous informait des dates de la fête musulmane qui est célébrée immédiatement après le mois de jeûne du Ramadan.

Il convient peut-être de rappeler que l'Assemblée générale, par sa décision 43/460 du 7 mars 1989, a décidé de convoquer du 23 au 27 avril 1990 une session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui sera sa dix-huitième session extraordinaire.

Etant donné que ces dates coïncident avec l'importante fête musulmane susmentionnée, il serait très difficile d'assurer la pleine participation des délégations des pays musulmans à ce moment-là. En conséquence, au nom des Etats membres du Groupe islamique et à l'issue de longues consultations avec les groupes régionaux, je voudrais vous demander de modifier légèrement les dates de la dix-huitième session extraordinaire. Nous proposons que l'Assemblée tienne cette session du lundi 23 avril au samedi 28 avril, aucune séance n'ayant lieu durant la journée du Eid-es-Seghir (c'est-à-dire le mercredi 25 avril ou le jeudi 26 avril).

Je souhaite saisir cette occasion pour remercier tous les groupes régionaux d'avoir eu l'obligeance de faire droit à notre requête.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente demande à l'attention de l'Assemblée générale.

Le Chargé d'affaires par intérim,  
Président en exercice du Groupe  
islamique,

(Signé) Mohammed Mirdass AL-KAHTANY

-----